COUR D'APPEL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
GREFFE DE MONTRÉAL

N^{o} : 500-09-026559-179
(500-17-072432-126)

2017 QCCA 775 (CanLII)

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

DATE : Le 8 mai 2017

CORAM : LES HONORABLES PAUL VÉZINA, J.C.A.
ROBERT M. MAINVILLE, J.C.A.
PATRICK HEALY, J.C.A.

APPELANTE	AVOCATS
ÉCOLE MUSULMANE DE MONTRÉAL	Me JULIUS GREY Me CORNELIA HERTA ZVEZDIN *(Grey Casgrain)*
INTIMÉE	AVOCAT
DJEMILA BENHABIB	Me MARC-ANDRÉ NADON *(Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l.)*

En appel d'un jugement rendu le 13 décembre 2016 par l'honorable Carole Hallée de la Cour supérieure, district de Montréal.

DESCRIPTION **:** **Requête en rejet d'appel**
(Article 365 *C.p.c.*)

Greffier d'audience : Robert Osadchuck	Salle : Pierre-Basile-Mignault

AUDITION

10 h 11	Début de l'audition. identification des avocarts.
10 h 13	Argumentation de Me Nadon.
10 h 22	Argumentation de Me Grey. Cahier de sources déposé.
10 h 43	Réplique de Me Nadon.
10 h 46	Réplique de Me Grey.
10 h 48	Suspension.
10 h 53	Reprise.
10 h 53	Par la Cour : arrêt – voir page 3.

Robert Osadchuck

Greffier d'audience

2017 QCCA 775 (CanLII)

PAR LA COUR

ARRÊT

---

[1] La Cour est d'avis que l'appel est voué à l'échec.

POUR CE MOTIF, LA COUR :

[2] **ACCUEILLE** la requête en rejet d'appel, avec les frais de justice;

[3] **REJETTE** l'appel, avec les frais de justice.

PAUL VÉZINA, J.C.A.

ROBERT M. MAINVILLE, J.C.A.

PATRICK HEALY, J.C.A.

2017 QCCA 775 (CanLII)